



LE POULS

Volume 24 • Édition spéciale
14 septembre 2006

JOURNAL DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



DOSSIER SPÉCIAL
FRAIS AFFÉRENTS



Bonne rentrée

Une faculté, pour pouvoir augmenter ses frais afférents facultaires, doit obtenir l'aval des étudiants concernés. Les étudiants ont donc le droit de refuser de payer les frais afférents facultaires.

Un droit, disait Sartre, n'est jamais que l'autre aspect d'un devoir. En donnant aux étudiants une position clef dans le processus décisionnel concernant les frais afférents, l'Université les investit également d'un lourd devoir. Ce devoir consiste à devenir un interlocuteur actif, crédible et respecté dans le développement de leurs facultés respectives. Ils doivent donc évaluer comment ils peuvent participer au devenir de leur université.

Dans cette perspective, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a approché les membres du conseil exécutif de l'Association des Étudiantes et Étudiants en Médecine de l'Université de Montréal (AÉÉMUM) avec quatre projets de développement moyennant une augmentation de 530\$ des frais afférents facultaires facturés à l'ensemble des 1000 étudiants en médecine. On se rappellera que ce projet a été présenté à la mi-mai 2006, donc à la fin de l'année scolaire.

Sous la pression de la Faculté, qui demandait une réponse rapide, les représentants étudiants ont dû refuser la hausse des frais afférents facultaires jusqu'à la rentrée 2006. Les principales raisons motivant ce refus étaient non seulement le manque de détails concernant la ventilation des frais, mais surtout le manque de temps pour organiser une consultation des membres menant à une décision libre et éclairée. Le but était donc de reparler des nouveaux projets à la rentrée 2006 afin d'évaluer la possibilité d'une contribution étudiante.

Cependant, à la rentrée 2006, les étudiants sont frappés de plein fouet : la Faculté, pour 30% des cours données en petit groupe, fait passer le nombre de pro-

fesseurs présents de 29 à 6. Ainsi, pour 30% des cours, un professeur assurera à lui seul la formation de cinq groupes de dix étudiants pour une période de trois heures. Prenons un retour d'APP de 90 minutes effectué simultanément par les 5 groupes dont le professeur a la charge dans le contexte de coupures. Ce professeur passera un maximum de 18 minutes dans chaque groupe, sans compter le temps de déplacement et les pauses. (Aussi bien dire que les étudiants se retrouvent sans supervision!)

La Faculté justifie cette « réforme » en disant que l'argent économisé a été utilisé pour financer des projets de développement. Les mêmes projets qui motivaient la hausse des frais. **Au lieu de maintenir la qualité de l'enseignement de base, la Faculté a préféré investir dans le développement de céderoms pour les cours et d'une banque de patients-partenaires.** Aux inquiétudes étudiantes portant sur les ratios professeurs-étudiants, la Faculté répond que lorsque les étudiants paieront les frais afférents facultaires, la Faculté réinvestira dans l'enseignement.

Alors que le retrait de leurs professeurs a plongé les étudiants dans une crise, on leur demande d'accepter dans les plus brefs délais une hausse de 530\$ des frais afférents facultaires pour financer des projets de développement. Plus encore, on associe le rétablissement des ratios professeurs-étudiants à l'acceptation des frais afférents facultaires. Il est déplorable tant d'avoir coupé dans la formation des médecins de demain, que de leur demander un consentement non éclairé sur une question aussi importante.

Il est vrai que les étudiants peuvent être amenés à jouer un plus grand rôle dans le financement du développement de leur faculté. Il doit toutefois s'agir d'une décision mûrie et non d'un choix pris dans un contexte où l'enseignement de base est compromis. Un enseignement médical de qualité constitue ce à quoi les étudiants tiennent le plus, il est regrettable que la Faculté de médecine ait choisi d'y sabrer. Ce faisant le seul résultat obtenu est une réticence des étudiants à aider leur faculté sur le plan financier.

Marc Beltempo
Président, AÉÉMUM

Volume 24
Édition spéciale
14 septembre 2006

Rédacteur en chef
Jean-Michel Leduc

Rédacteur adjoint
Jean-Philippe Dugas

Mise en page
Jean-Philippe Dugas
Jean-Michel Leduc

Auteurs des textes
Marc Beltempo
Lino Birri
Philippe Boisvert
Amélie Desjardins-Tessier
Mathieu Hébert
Louise Lemay
Luc Londéi-Leduc
Ève-Magali Sauriol-Lapalme

Correcteur
Martin-Pierre Boisvert

Impression
Service de polycopie de l'UdeM

Adresse
Le Pouls
Faculté de médecine
Pavillon Roger-Gaudry, Local X-027
Université de Montréal
C.P. 6128 Succ. Centre-ville
H3C 3J7

lepouls@yahoo.ca



Le Pouls est le journal des étudiantes et étudiants en médecine de l'Université de Montréal. Il paraît mensuellement durant les trimestres automne et hiver et est distribué gratuitement à la Faculté de médecine.

Le contenu de ce journal est indépendant de la direction de l'Université de Montréal.

Toute reproduction d'un texte publié dans Le Pouls nécessite une permission écrite de l'auteur.

Cette édition a été produite à la demande de votre association étudiante et a été entièrement financée par celle-ci.

Il nous fait plaisir de vous présenter cette édition spéciale afin de vous donner toutes les informations que nous possédons concernant la question des frais afférents.



Frais afférents : une étude comparative

Par Philippe Boisvert

Délégué aux affaires externes, AÉÉMUM

Les frais afférents sont actuellement un sujet chaud en médecine, mais qu'en est-il de la situation universitaire dans son ensemble ainsi que dans les autres facultés?

À l'Université de Montréal, la situation financière n'est pas rose. Le budget de fonctionnement 2006-2007 déposé par l'administration annonce plusieurs compressions dans divers services, ainsi qu'un déficit estimé de 19 millions de dollars. Cependant, le recteur annonce du même coup les objectifs que devraient viser l'Université dans cette situation difficile. Les deux premières priorités définies sont « **Placer l'étudiant au centre de nos préoccupations** » et « **Que l'enseignement soit reconnu comme une des forces de l'Université de Montréal** ». En dernière place des objectifs, on retrouve « **Accroître le leadership de l'Université de Montréal** » (NDA : souligné dans le rapport). **On peut donc remarquer jusqu'à quel point les compressions actuelles dans la Faculté de Médecine sont en désaccord avec la vision du Conseil de l'Université de la priorisation budgétaire à effectuer.**

Une autre donnée intéressante fournie par le budget de l'Université est que malgré la compression budgétaire, la Faculté de Médecine est celle qui reçoit le plus d'argent neuf. Le budget total de la Faculté (incluant la recherche, l'enseignement MD post-doctoral et plusieurs autres programmes de premier et deuxième cycles) passe de 68,8 millions de dollars à 76,0 millions, une augmentation de **7,2 millions \$**. Seule la Faculté des Arts et Sciences a eu une augmentation se rapprochant de celle-ci, pour un budget total presque double : son budget est passé de 105,1 millions \$ à 111,1 millions \$. On peut donc se demander où est donc passé cet argent neuf pour la Faculté de Médecine? Impossible de répondre à cette question, puisqu'au moment de mettre sous presse, la haute direction de la Faculté de Médecine refusait toujours de

nous fournir son budget 2006-2007, document pourtant d'accès public, sous prétexte que nous n'y comprendrions rien et que nous l'interpréterions mal. Cependant, une chose est certaine : il en coûte bien moins cher de financer des tuteurs à des groupes de 10 étudiants que de financer des ratios de tuteurs 1 pour 1 aux cycles supérieurs. C'est pourtant chez nous que l'on effectue les compressions...

D'autre part, il est pertinent de dire qu'à ce jour, seules deux facultés ont demandé à leurs étudiants des frais afférents pour les aider à combler leurs déficits : Médecine et Droit. Les informations fournies par nos collègues de Droit font état d'une cotisation étudiante votée à l'unanimité permettant à tous les étudiants de participer à une activité très prisée : les procès simulés. Auparavant, les contraintes budgétaires ne permettaient pas à tous les étudiants d'y participer, et les heureux élus étaient pigés au hasard. Après discussion avec leurs instances facultaires, les étudiants ont accepté de payer un frais afférent exceptionnel pour que tous puissent dorénavant participer aux simulations. Tout ceci malgré le fait que leur faculté n'a reçu que 860 000 \$ de plus que l'an dernier pour un budget total d'environ 11,9 millions \$.

Finalement, **un mot sur le projet de Bureau d'Aide aux Étudiants** : Le Service d'Orientation et de Consultation Psychologique (SOCP) fournit actuellement à l'ensemble des 55 000 étudiants de l'Université de Montréal les services que son nom indique avec un budget de fonctionnement prévu pour 2006-2007 de 613 000 \$. Le nouveau projet de la Faculté de Médecine prévoit des coûts de l'ordre de 380 000 \$ pour 1900 étudiants, et plusieurs des services prévus sont **déjà offerts aux étudiants sur le campus**. Une définition des besoins réels des étudiants en médecine serait probablement une idée susceptible de diminuer grandement les fonds nécessaires pour ce projet...

Lumière sur les changements facultaires

Par Ève-Magali Sauriol-Lapalme
Secrétaire générale, AÉÉMUM

Il y a de cela quelques semaines, la Faculté nous a présenté unilatéralement d'importantes modifications se rapportant au programme MD. Certaines ont trait aux projets qui nous avaient été présentés en mai dernier et que le Conseil général de l'AÉÉMUM avait alors refusés, faute de temps pour les étudier. D'autres se rapportent aux coupures dans l'enseignement annoncées au début de l'année scolaire qui ont provoqué un tollé parmi les étudiants. Afin de mieux comprendre chacun de ces changements, examinons-les un par un.

D'abord, les **modifications** que la Faculté juge positives :

1. Renouvellement des fiches d'évaluation à l'externat, et bientôt au préclinique, afin de se conformer aux compétences déterminées par CanMEDS, un document produit par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada afin d'orienter l'éducation en médecine et la médecine elle-même. Les étudiants sont donc maintenant évalués non seulement en fonction de leurs connaissances, mais également en fonction de leur professionnalisme, collaboration, habiletés communicationnelles, etc.
2. Conservation du financement pour le projet « patients partenaires », qui consiste en l'élaboration d'une banque de patients sains ou atteints d'une certaine maladie qui acceptent de venir à l'hôpital afin d'être questionnés et examinés par les étudiants dans le cadre du cours IMC/IDC, des ECOS et de l'externat. Les quelques 300 000\$ demandés annuellement pour ce projet serviraient d'une part à assumer le plein salaire de l'infirmière responsable de donner une formation à ces patients, et d'autre part de payer un dédommagement pour chaque patient (50\$ par session de 3 heures), d'assurer les coûts de secrétariat et de faire de la publicité.
3. Mise sur pied d'un cours optionnel d'anatomie sur cadavre donné au semestre d'été à Trois-Rivières en collaboration avec les anatomistes de l'UQTR à l'intention des étudiants du préclinique.
4. Numérisation des cours du préclinique, c'est-à-dire production de cédéroms pour chaque cours d'APP.
5. Remplacement des examens partiels sommatifs par des examens formatifs au préclinique et développement d'un projet d'intégration des examens ECOS et de questions de raisonnement clinique à l'externat.
6. Renouvellement des banques de questions pour les examens.
7. Mise sur pied pour l'année 2007-2008 d'un laboratoire d'habiletés cliniques (« skills lab ») sur le campus universitaire.
8. Mise en marche du projet sur l'atteinte des objectifs de stages pendant la formation de l'étudiant à l'externat (ce n'est pas entièrement clair pour nous non plus...)

Et maintenant, les **coupsures** :

1. Diminution de 30% du nombre de tuteurs en APP ; le tiers des APP se feront avec seulement 5 tuteurs pour 25 groupes. De plus, en première, le ratio est passé de 8-9 étudiants pour 1 tuteur à 10-11 étudiants pour 1 tuteur.
2. Les corrigés ne seront plus affichés pour les examens sommatifs afin de protéger les banques de questions.
3. Augmentation en flèche des prix des cédéroms qui accompagnent les cours. À titre d'exemple, l'an passé, la Faculté demandait 10\$ pour le CD de cardiologie, alors que maintenant ce montant est passé à 50\$. De plus, certains services, qui étaient auparavant gratuits, sont maintenant payants. Un exemple : les lettres de références émises par la Faculté.
4. Cessation de toute contribution financière par la Faculté aux activités de l'AÉÉMUM (notamment une coupure de 5000\$ au bureau local de l'IFMSA, l'International Federation Medical Students' Association, qui est l'organisme qui nous permet de partir en stage à l'étranger durant notre externat).
5. Mise sur la glace des projets d'orientation au choix de carrière, de mentorat et de rehaussement du Bureau des affaires étudiantes.
6. Révision de la pertinence de la semaine d'immersion clinique à l'année préparatoire.

Voilà donc quelques faits que nous espérons vous seront utiles afin de prendre une décision libre et éclairée.



Une « crise de coûts » : historique

Par Lino Birri

Représentant des Externes II, AÉÉMUM

Voici, en guise d'information, l'historique des faits entourant le dossier des frais afférents facultaires depuis le printemps dernier. Le tout débute au printemps 2006, alors que l'Université de Montréal annonce à ses facultés qu'elles subiront des coupures budgétaires de 7%; un comité des frais afférents est créé, et il est permis aux facultés d'imposer des frais afférents facultaires avec l'accord des étudiants (c'est-à-dire que ceux-ci ont droit de veto sur la décision).

- Le 24 avril 2006, le président de l'AÉÉMUM 2005-2006, Julien Rhéaume-Lanoie, rencontre Dr Lalande; celui-ci lui expose le projet de frais afférents et suggère une réunion de tout le CG avec le doyen, le vice-doyen et M. Guy Breton pour le 2 mai 2006;
- Le 2 mai 2006, réunion annulée pour des raisons personnelles émanant du décanat ;
- Le 8 mai 2006, le CG 2005-2006 se réunit en assemblée spéciale et vote l'envoi d'une lettre demandant le statu quo dans le dossier des frais afférents jusqu'à l'automne 2006 ;
- Le 9 mai 2006, lettre rédigée et envoyée au courant de la même semaine ;
- Le 15 mai 2006, souper de passation des pouvoirs, le CG (présidé par Marc Beltempo) prend alors les rennes de l'AÉÉMUM ;
- Au cours du week-end précédant ce souper, le CG est avisé que cette décision est inacceptable, et que les représentants du décanat souhaitent toujours rencontrer les membres du CG; la réunion est fixée au 16 mai 2006.
- Le 16 mai 2006, Dr Guy Rouleau, Dr Raymond Lalande, M Guy Breton et Mme Ann-Isabelle Cojocarú rencontrent M. Marc Beltempo, président de l'AÉÉMUM 2006-2007, M. Philippe Boisvert, représentant à l'externe et Mme Véronie Charest, représentante aux affaires académiques cliniques, les autres officiers n'ayant pu se présenter pour des raisons diverses. Au cours de cette réunion, il est entendu officieusement que l'AÉÉMUM convoquera une Assemblée générale extraordinaire ;
- Le 19 mai 2006, le CG 2006-2007 se réunit en assemblée spéciale, et prend la décision suivante : « *L'Association des Étudiantes et Étudiants en Médecine de l'Université de Montréal se prononce contre ce projet de frais afférents pour l'année 2006-2007. Cette position sera maintenue jusqu'au 15 Septembre 2006, où nous serons disposés à réévaluer ce projet.* »;
- Le 20 mai 2006, la Faculté est avisée de la décision du CG ;
- Le 21 mai 2006, les étudiants de l'AÉÉMUM reçoivent un courriel expliquant la situation ;
- Le 22 mai 2006, Dr Lalande répond à notre refus, expliquant que nous avons fait un volte-face inacceptable et exige de nous rencontrer le lendemain, rencontre que nous refusons, puisque notre décision est prise, et

ce dans le meilleur intérêt des étudiants. On nous indique aussi que notre décision « aura des conséquences »; notre réponse spécifique que nous serons ouverts à discuter à l'automne 2006 ;

- S'en suit une longue discussion entre les officiers de l'AÉÉMUM, à savoir si oui ou non nous rencontrons Dr Lalande ;
- Dr Lalande est réinvité à nous rencontrer le 5 juin 2006, réunion qu'il refuse sous prétexte que la direction de la Faculté s'est déjà déplacée une première fois ;
- Le 6 juin 2006, nous apprenons que la Faculté coupe sa subvention annuelle traditionnelle à l'IFMSA ;
- Le 12 juin 2006, Dr Lalande écrit un message aux étudiants de l'AÉÉMUM. Nous étions alors avisés de la décision suivante : « *La Faculté a décidé en comité de direction de faire tout ce qui était en son possible pour réaliser, malgré tout, les projets énoncés ci-dessus dans le cadre de son budget actuel. En conséquence, nous devons revoir le financement de l'ensemble du programme MD afin de dégager les sommes nécessaires. Ceci nous obligera à revoir nos façons de faire (APP, IMC-IDC, ARC, etc.) et nous forcera à revoir également les frais exigés pour les services connexes au programme (polycopie du matériel pédagogique, formulaires, etc.) de même que le support aux activités de l'association* »;
- Quelques courriels encore une fois, échangés entre les membres du CG et la direction de la Faculté ;
- Et la rentrée, et vous connaissez la suite : coupures de 30% des tuteurs en APP, augmentation de 500% du prix de vente du CD du cours de cardiologie ;
- Dr Lalande rédige une lettre, « *L'Université étranglée* » parue dans la presse le 31 août 2006 à propos du sous-financement des études supérieures ;

À la toute fin, convocation par la direction de la Faculté à une rencontre le 26 septembre 2006 avec tout le CG 2006-2007; le budget de la Faculté sera alors présenté au CG, et le projet de frais afférents discuté une fois de plus, le tout dans l'optique d'arriver à un accord commun. Entre temps, Dr Lalande rencontre une à une les classes de médecine, à ce jour les externes II n'ont pas été rencontrés.



Frais afférents et changements pédagogiques : deux débats indépendants

Par Mathieu Hébert

Représentant préclinique aux affaires académiques, AÉÉMUM

En ce moment, à la Faculté de médecine, il règne une certaine confusion en ce qui a trait aux différentes coupures et changements effectués par la direction dans divers aspects du programme. Ces changements sont-ils vraiment liés à la demande d'augmentation des frais afférents présentée par la Faculté en avril dernier? Une rectification s'impose.

Tout d'abord, il faut faire la distinction entre les frais de scolarité et les frais afférents. Les frais de scolarité constituent un montant fixe par crédit que tout étudiant doit payer. Ces montants sont récoltés directement par l'Université de Montréal qui décide ensuite de sa redistribution parmi les diverses facultés. Cet argent doit servir à assumer les coûts reliés à l'enseignement, la recherche, les services... bref, les bases essentielles de l'enseignement universitaire. Depuis 1990, une loi adoptée par le gouvernement du Québec empêche l'augmentation de ces frais ; c'est ce que l'on appelle le gel des frais de scolarité. Les frais afférents, quant à eux, sont collectés directement par une faculté donnée qui utilise ces fonds pour financer divers projets de développement propre à elle. Depuis l'an dernier, la Vice-Rectrice à la vie étudiante rend obligatoire pour toute faculté désirent augmenter ses frais afférents de faire accepter le projet par un comité universitaire : le sous-comité sur les frais afférents. De plus, pour qu'un projet d'augmentation puisse être analysé à ce comité, il doit d'abord avoir été accepté par les étudiants qu'il concerne, sans quoi il est jugé irrecevable.

En avril dernier, lorsque la Faculté a présenté à l'AÉÉMUM les divers projets qu'elle entendait soutenir avec une augmentation des frais afférents, il n'y était alors nullement question de financer des aspects pédagogiques et académiques du programme. On y parlait plutôt de divers projets de développement méritant d'être longuement analysés et débattus avec les étudiants du programme MD, chose qui était impossible vu les courts délais qui étaient imposés à l'Association étudiante pour rendre une décision. Vos représentants ne voyaient donc aucun problème à reporter l'analyse de ces projets au mois de septembre 2006 afin de solliciter votre opinion.



Au cours de l'été, la Faculté de médecine a décidé de couper dans des ressources académiques afin de financer ses projets de développement. En d'autres termes, elle a détourné une partie des fonds que l'Université de Montréal lui verse afin de financer la formation académique des étudiants (frais de scolarité) pour financer des projets connexes qui auraient dû être financés par les frais

afférents. Cette façon de faire témoigne d'une priorisation douteuse de la Faculté qui préfère, en situation de crise, couper dans la qualité de l'enseignement dispensé à ses étudiants afin de bonifier le financement de projets autres.

La situation est donc la suivante : il est faux de dire que la Faculté manque de fonds pour payer ses tuteurs. Cet argent a simplement été réinvesti ailleurs. Du même coup, la Faculté entraîne de la confusion en laissant miroiter aux étudiants qu'en payant les frais afférents, ils pourront retrouver leurs tuteurs ; il s'agit de deux débats distincts. Notre première démarche consiste donc à forcer la Faculté à réinvestir rapidement l'argent qu'elle possède déjà dans le financement de nos enseignants.

En revanche, la Faculté manque réellement de fonds pour aller de l'avant dans ses projets de développement, et nécessitera éventuellement une augmentation des frais afférents pour les poursuivre. C'est au niveau de cette augmentation que nous nous devons de négocier. En effet, dans l'optique où nous devons financer le développement de la Faculté, il est important de saisir cette opportunité, et de faire comprendre dans quelle direction nous désirons que ce développement s'effectue et quels projets nous tiennent à cœur. En bref, il est hors de question de payer uniquement pour des projets qui entraînent des bénéfices pour la Faculté et non pour ses étudiants. Ce débat d'une grande importance se doit d'être fait calmement et sur une période de temps considérable afin que tous les partis impliqués soient en accord sur les visées à long terme du programme MD.

Cette négociation par rapport à l'augmentation des frais afférents et des divers projets financés par ceux-ci aura des répercussions évidentes sur la qualité du programme MD pour les années à venir. Il est donc primordial de la faire de manière éclairée, réfléchie et responsable. En acceptant simplement de payer ce que la Faculté nous demande afin de pouvoir bénéficier de la présence de tous les tuteurs à chacune des séances d'APP, nous perdons notre pouvoir de négociation. La Faculté aura obtenu le montant arbitraire qu'elle nous réclamait sans avoir à céder sur quoi que ce soit, ou même sans avoir simplement à écouter ce que les étudiants désirent dans leur programme universitaire. Ce sera pour elle une double victoire, pour nous un double échec.

En ce moment, la Faculté de médecine se sert donc du retrait des tuteurs pour faire accepter aux étudiants le financement de leurs projets connexes. Il est donc primordial de régler indépendamment le retour de nos enseignants afin qu'ensuite, nous puissions aborder les discussions sur les frais afférents. N'oubliez pas que c'est la Faculté qui est censé être au service de ses étudiants et non l'inverse, car une faculté sans étudiant n'a aucune raison d'être...

Des décisions et des conséquences analysées

Par Louise Lemay

Représentante des Deuxièmes, AÉÉMUM

Chaque décision, aussi minime soit-elle, entraîne des conséquences immédiates et d'autres à long terme. Ces répercussions sont intéressantes à considérer lors d'une prise de décision importante. Dans la situation actuelle, un choix administratif a été posé sans même en consulter les principaux supposés bénéficiaires : les étudiants du programme de médecine de l'Université de Montréal.

Premièrement, la décision de favoriser des projets de développement au détriment de l'éducation de base a un impact immédiat et très palpable. Effectivement, 30% des APP sans tuteurs équivaut à dire que 30% des cours théoriques d'un programme seront sans professeurs. La qualité de l'enseignement en souffre directement. Certes, le programme par APP est en partie basé sur l'autonomie des apprentissages ; cependant, ces connaissances ont besoin d'être validées par une personne ressource (un tuteur). De plus, plusieurs d'interrogations nécessitant des réponses surgissent à notre esprit lors des nombreuses lectures que nous faisons. Sans tuteur, comment acquérir la confiance nécessaire en nos connaissances pour être des bons médecins de demain? La Faculté a une responsabilité envers nous, les étudiants, mais aussi envers la société à long terme. Cette société a besoin de médecins formés adéquatement et de médecins confiants. Cette société confère à ses facultés de médecine une responsabilité de taille et ce, en toute confiance. Pourtant, la décision prise fut faite en faveur de la Faculté et de sa renommée et non de ses étudiants, de la société et d'une médecine de qualité qu'elle est supposée servir.

Deuxièmement, cette même décision de laisser tomber une éducation de base de qualité au profit de projet de développement engendre des répercussions sur

nos personnes ressources de première ligne : les tuteurs d'APP. Ces derniers prennent de leur temps pour venir nous transmettre leurs connaissances et leur passion de la médecine. Ils viennent nous enseigner pour former et protéger la médecine de demain. Et puis, un jour, la Faculté leur annonce qu'elle leur enlève en partie ce privilège. Plusieurs tuteurs ont déjà montré leur mécontentement face à cette décision allant contre la mentalité pédagogique de l'enseignement par APP. À plus long terme, le recrutement des tuteurs pourrait s'avérer plus difficile. Ainsi, la décision de se tourner vers des projets de développement défavorise non seulement les étudiants, mais aussi ceux qui sont chargés directement de l'enseignement, les tuteurs.

Troisièmement, cette décision facultaire est regrettable par le message qu'elle envoie aux étudiants : le développement et le rayonnement de la Faculté sont plus importants que la préservation d'une éducation de base de qualité. Les coupures faites à l'enseignement ressemblent malheureusement à un moyen de pression pour faire accepter aux étudiants des frais en échange de leurs tuteurs. Cette situation est déplorable, car le climat de confiance entre les étudiants et les autorités facultaires s'en trouve entaché. Bref, un certain antagonisme s'est créé entre les deux partis ne favorisant nullement l'avancement du dossier pour l'intérêt de tous.

En somme, les décisions ont été prises sans réelle consultation étudiante laissant ces derniers en vivre les conséquences indésirables. Enfin, il est encore une fois déplorable qu'un choix administratif priorise le développement de projets à pertinence discutable au détriment d'une pédagogie reconnue et d'un enseignement de base de qualité.



Des questions, encore des questions

Par Amélie Desjardins-Tessier
Représentante des Premières, AÉÉMUM



Lorsque la Faculté a présenté ses projets de développement au Conseil général de l'AÉÉMUM en mai dernier, ceux-ci étaient évalués comme suit :

- Production de matériel didactique pour l'APP (cédéroms) : 100 000\$/an
- Utilisation de patients partenaires : 240 000\$/an
- Frais du Conseil médical du Canada : 2000\$/an
- Système de gestion des stages de l'externat : 15 000\$/an
- Bureau d'aide aux étudiants : 200 263\$/an

Ces demandes totalisent des frais récurrents de 557 263\$ sur une base annuelle ce qui explique le montant de 557,26\$ par année demandé en frais facultaires pour chacun des 1000 étudiants du programme MD ce qui inclut l'année préparatoire, le préclinique et l'externat.

Plusieurs questions ont été soulevées à l'époque par vos représentants. À ce jour, plusieurs de ces questions demeurent sans réponse. Ces interrogations concernent non seulement les coûts associés à chacun de ces projets, mais aussi leur pertinence et leur légitimité.

Mise au point sur les demandes de la Faculté

1- Production de matériel didactique en français pour l'APP

Suivant l'exemple donné par d'autres facultés de médecine utilisant l'APP comme approche pédagogique, la Faculté de médecine a entrepris un virage informatique. Plusieurs partenaires privés ont contribué à ce projet, donnant ainsi à la Faculté les moyens d'amorcer le projet. La compagnie Apple a accordé une subvention d'environ 200 000\$ pour l'achat d'équipement alors que Merck Frost a donné 350 000\$ pour la numérisation des six premiers cours. La Faculté estime que la numérisation des sept cours restant nécessitera un investissement de 265 000\$/an pour les deux prochaines années, soit 530 000\$. Dans le calcul fait par la Faculté, les montants de 200 000\$, 350 000\$ et 530 000\$ étaient additionnés pour un total de 1 080 000\$ répartis sur 10 ans et pour 1000 étudiants ce qui fait un montant de 100\$/an/étudiant.

Considérant que l'équipement fourni par Apple et Merck Frost est toujours fonctionnel et qu'il appartient à la Faculté, on peut se demander si un montant de 530 000\$ est nécessaire à la production de sept cédéroms alors que six ont été créés avec 350 000\$. Des interrogations ont également surgi face au calcul effectué pour estimer le coût total du projet. On ignore toujours pourquoi les deux subventions ont été additionnées à l'investissement demandé afin d'en arriver à un coût total. Cela signifie-t-il que les étudiants paieraient pour les subventions? Si oui,

où sont-elles passées? Si non, sommes-nous en droit de demander une révision de ce montant?

Au-delà même de ces questionnements, la pertinence de la production de nouveaux cédéroms est au cœur du débat. La majorité de ceux déjà produits sont peu ou pas utilisés par les étudiants, qui sont d'ailleurs contraints de les acheter selon la politique de la Faculté. Certains CD nécessitent déjà une mise à jour, et malgré le fait que la Faculté ait l'intention d'utiliser une partie du montant affecté à ce projet à cet effet, on peut se demander combien de temps cela prendra et à quel point les modifications amélioreront l'utilité du matériel. L'AÉÉMUM demande donc que la Faculté, à l'égard de ce projet, soit davantage à l'écoute des besoins de ses étudiants et fasse preuve de transparence dans l'estimation de son coût de production.

2 – Utilisation de patients partenaires pour l'enseignement et l'évaluation

La diminution du temps d'hospitalisation et la complexité des pathologies rencontrées rendraient difficile le recrutement de patients hospitalisés pour les étudiants de 1^{ère} et 2^e année. C'est pourquoi la Faculté a élaboré un projet pilote mettant en place une banque de patients partenaires pour l'enseignement et l'évaluation. La Faculté souhaite maintenant aller de l'avant avec ce projet, ce qui nécessiterait l'embauche d'une infirmière coordonnatrice et formatrice chargée du recrutement, de la formation et de la distribution des patients. On veut aussi remettre 50\$ à chacun des patients pour chaque séance de 3 heures. On attribue 236 225\$ pour ces deux postes budgétaires en plus de 106 975\$ pour les coûts de secrétariat (actuellement assumés par le CHUM et non par l'Université de Montréal), la publicité, les frais de déplacements, etc. Les frais totaux encourus seraient donc de 343 200\$ annuellement.

Pour couvrir les frais du projet patients partenaires, la Faculté demande 300 000\$. Les raisons de l'inadéquation de ce montant avec le coût de 343 200\$ mentionné plus haut demeure un mystère. Pour des motifs encore obscurs, la Faculté demande aux étudiants de fournir 240 000\$ annuellement, soit 80% du 300 000\$ inexpliqué. Ce montant, réparti sur les 1000 étudiants de la Faculté, représente donc 240\$ par année par personne. Il est à noter que cette somme serait sujette à réévaluation chaque année.

Aucune étude n'a été présentée affirmant que les patients partenaires offriraient une exposition clinique équivalente à celle fournie par des patients hospitalisés. Il est cependant clair qu'advenant la création de cette banque, l'AÉÉMUM exigerait que l'utilisation de ces patients partenaires vienne *en complément* et non en remplacement

des patients hospitalisés pour l'enseignement lors des cours d'IMC/IDC.

Si on exclut les irrégularités concernant, encore une fois, le calcul du montant demandé, nous nous demandons à quel point les étudiants du programme MD devraient être les seuls contributeurs à ce projet puisque, selon le document fourni par la Faculté : « Une fois constituée, la banque de patients partenaires pourra être utilisée également pour les stages d'externat, pour certaines activités de formation ou d'évaluation en **résidence** et pour les **autres programmes de formation en sciences de la santé** ». Peut-être s'agit-il là du raisonnement sous-jacent au calcul imprécis, soit la participation d'autres programmes de la Faculté de médecine aux coûts de développement de ce projet.

Dans la mesure où les étudiants paieraient directement le salaire d'un(e) employé(e) de la Faculté (l'infirmier(e) chargé(e) du projet), ainsi que les coûts de secrétariat qui ne sont pas pour l'instant assumés par la Faculté mais plutôt par le CHUM, les étudiants sont en droit de demander une plus grande transparence de la part des autorités facultaires sur le budget accordé à ce projet.

3 – Frais du Conseil médical du Canada

Depuis 2005, le CMC facture à la Faculté de médecine des frais de 2000\$/an pour assumer les coûts des examens de reprise du LMCC (Licence du CMC, donc l'examen suivant l'externat). La Faculté avait d'abord demandé que chaque étudiant paie 2\$ par année ce qui serait vue comme une assurance, puis elle a retiré cette requête. L'AEÉMUM est satisfaite de la décision de la Faculté puisqu'elle considère que celle-ci assume ainsi sa responsabilité dans la formation des étudiants.

4 – Système de gestion des stages de l'externat

Au cours des dernières années, la Faculté a choisi de confier à une firme externe la tâche de répartir les externes dans leurs milieux de stage au coût de 15 000\$/an et ainsi demander un montant de 15\$/année à chaque étudiant. Il est à considérer que le choix de recourir à la sous-traitance appartient à la Faculté et que la nature même de ce moyen devrait impliquer une économie substantielle pour la Faculté par rapport à la méthode antérieure de répartition des stages. Par ailleurs, il faut aussi se demander pourquoi ce montant est demandé maintenant, alors que le système de répartition des externes est en fonction depuis un certain nombre d'années.

5 – Bureau d'aide aux étudiants

La Faculté offre déjà à ses étudiants du 1^{er} cycle un Bureau des affaires étudiantes doté de deux médecins qui rencontrent chaque année entre 70 et 80 étudiants présentant des problèmes psychologiques, académiques, financiers, personnels ou de santé physique. En 2001, un comité a estimé à 76 000\$ le budget d'opération minimal nécessaire aux activités de ce bureau. Se basant sur les

exigences du LCME, dont le rapport final d'agrément n'est pas encore publié, la Faculté évalue aujourd'hui à 380 500 \$ la somme dont a besoin le BAE pour fonctionner!

Ce montant se décortique comme suit : 56 000\$ pour un guichet de services aux étudiants (?), 43 500\$ pour la mise à jour du site web, soit 25% du temps de deux professionnels (??), 20 000\$ pour l'équipement et les fournitures (???) et 261 000\$ pour plusieurs professionnels à temps partiel. Le coût total serait partagé avec les résidents, qui profiteraient également de ce service. La somme demandée est donc de 200,26\$/année/étudiant, montant qui serait sujet à révision annuellement.

L'AEÉMUM voit plusieurs failles dans ce projet. Tout d'abord, le guichet de services aux étudiants est une notion plutôt vague pour laquelle nous n'avons reçu aucune information. Ensuite, on s'explique mal qu'encore une fois on ait l'intention de demander aux étudiants de payer les salaires de professionnels employés de l'Université ou de la Faculté pour assurer la mise à jour du site web, et que ces frais passent sous la rubrique du Bureau des affaires étudiantes. De la même façon, les dépenses élevées en équipements et fournitures sont difficilement défendables.

Outre ces éléments, la vocation vers laquelle la Faculté souhaite diriger le BAE dépasse largement les besoins et les attentes des étudiants. On veut y offrir un service d'orientation de carrière, de support en cas d'intimidation ou de harcèlement, de gestion du stress, mais aussi la responsabilité d'assurer un suivi adéquat des immunisations et la préparation de plans d'actions en cas d'épidémie. La Faculté semble oublier que l'Université de Montréal offre déjà à l'ensemble de ses étudiants un service d'orientation et d'aide psychologique (SOCP) de même qu'un Bureau d'intervention en matière de harcèlement. Les étudiants en médecine contribuent déjà au financement de ces services universitaires.

Bien que les besoins de ces derniers puissent parfois sembler différents du reste de la communauté étudiante universitaire, surtout au plan de l'orientation professionnelle, ces besoins sont limités à une clientèle particulière (les 2^e pour leurs choix de stages optionnels à l'externat, les externes II pour leurs choix de résidence et les résidents dans le cas d'un changement de résidence) et ne justifient pas les dépenses faramineuses annoncées par la Faculté.

Conclusion

Les analyses effectuées ci-dessus ont été réalisées en fonction des informations dont disposait votre Association étudiante lors de la rédaction de cette édition spéciale (voir page suivante pour le tableau explicatif). Il vous appartient de décider quels projets vous intéressent et d'ensuite donner un mandat de négociation pour ceux-ci à vos représentants étudiants.

**Tableau explicatif du projet de hausse des frais afférents 2006-2007,
tel que remis aux représentants de l'AEEMUM**

FRAIS AFFÉRENTS, ÉTUDES DE 1er CYCLE
Association des étudiantes et étudiants en médecine de l'U de M (aeemum)

| | COÛT TOTAL DE L'ACTIVITÉ | | | Nombre d'étudiants visés | Montant / session / étudiant | REMARQUES |
|--|--------------------------|------------|------|--------------------------|------------------------------|---|
| | A | B | C | | | |
| 1) Production de matériel didactique français pour l'APP (1er cy): | | | | | | |
| Numérisation de 6 de 13 cours en 2 ans | | 100 000 \$ | 1000 | 50,00 \$ | | Utilisé principalement en IMC, IDC mais financé par l'ensemble des étudiants sur 5 ans incluant pré-méd pour amortir le coût. |
| Don Apple (Équipement) | 200 000 \$ | | | | | Les frais de gestion, le temps des professeurs, et le temps de l'analyste sont exclus du coût total |
| Don Merck (main d'œuvre) sur 2 ans | 350 000 \$ | | | | | |
| Montant requis pour les 7 derniers cours sur 2 ans | 530 000 \$ | | | | | |
| Coût de production projeté: | 1 080 000 \$ | | | | | |
| Mise à jour des cours, remplacement d'équipements, développement et recherche (sur 10 ans: 10% du coût production) | 108 000 \$ | | | | | |
| 2) Patients partenaires (1er & 2ième cycles) | | | | | | |
| Infirmière formatrice et patients | 236 225 \$ | | | | | Dédommagement par session de 3 hrs par patient: 50\$ |
| Secrétariat, publicité, déplacements, etc | 106 975 \$ | | | | | Utilisé principalement en IMC, IDC, l'externat et de plus en plus par les résidents pour les ÉCOS. Financé par l'ensemble des étudiants pour amortir le coût. |
| Coût actuel du projet (basé sur 450 étudiants): | 343 200 \$ | | | | | |
| Patients partenaires pour IMC / IDC (1er cycle) 80% de 300 000\$ | 300 000 \$ | 240 000 \$ | 1000 | 120,00 \$ | | |
| À réévaluer annuellement | | | | | | |
| 3) Conseil médical du Canada (1er cycle) | 2 000 \$ | 2 000 \$ | 1000 | 1,00 \$ | | Frais d'examens de reprise facturés (depuis 2005) |
| 4) Système de gestion des stages de l'Externat (1er cycle) | | | | | | |
| Frais annuels, firme externe | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 1000 | 7,50 \$ | | |
| Nouveaux développements (exclus) | 25 000 \$ | | | | | |
| 5) Bureau d'aide aux étudiants (1er & 2ième cycles) | | | | | | |
| 1 TCTB | 56 000 \$ | | | | | Exigence des organismes d'agrément-avril 2006 |
| 3 professionnels EPT (plusieurs à temps partiel) | 261 000 \$ | | | | | Guichet de services spécifiques aux étudiants MD et Résidents; Conseils d'orientation (choix de spécialités, changements de programmes); |
| Contribution à m.à.j du site web: 25% du temps de 2 professionnels | 43 500 \$ | | | | | Problèmes de santé (physique, mentale). Suivi sur immunisations, épidémies, etc |
| Équipements & fournitures | 20 000 \$ | | | | | |
| Coût annuel d'opération projeté: | 380 500 \$ | | | | | Un service minimal de base est présentement offert aux étudiants MD faute de budget. Le service doit maintenant être étendu aux Résidents et couvrir un plus grand éventail de problèmes. |
| Bureau d'aide aux étudiants (1er cycle: 1000/1900 participants) | 200 263 \$ | 200 263 \$ | 1000 | 100,13 \$ | | |
| À réévaluer annuellement | | | | | | |
| TOTAL REQUIS 2006-2007: | | 557 263 \$ | | | | |
| Par étudiant par session: | | | | 278,63 \$ | | |
| Par étudiant par année: | | | | 557,26 \$ | | |

Petit glossaire

Droits de scolarité

<http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droit-scolarite.html>

Les frais de scolarité sont formés d'un montant par crédit payé à chaque session par tous les étudiants du Québec. Ce montant est fixé par le gouvernement du Québec. Les frais de scolarité servent à défrayer les coûts de l'enseignement de base. Ils sont actuellement gelés depuis plusieurs années. Ainsi, l'étudiant suivant à temps plein un programme de baccalauréat de premier cycle paiera environ 30 crédits par année. Par contre, l'étudiant en médecine paie environ 40 crédits annuellement

- Un étudiant québécois de premier cycle paie le crédit universitaire 55,61\$.
- Un étudiant canadien résidant hors-Québec paie pour sa part 163,79\$ par crédit.
- Un étudiant étranger, dans le secteur médical, paie 387,61\$ par crédit.

Frais afférents universitaires

<http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html>

Les frais afférents *universitaires* sont exigés à chaque session par l'université pour couvrir différents services. Ils constituent la parade universitaire au gel des frais de scolarité : l'Université peut décider d'augmenter unilatéralement le montant demandé sous la rubrique *Autres frais exigibles* (frais afférents).

Frais afférents universitaires payés par les étudiants de l'Université de Montréal :

- CEPSUM et Services aux étudiants : 7,00\$ par crédit.
- Frais hors-campus (plus de 30 km du campus principal) : 7,00\$ par crédit.

- Gestion du dossier étudiant : 5,38\$ par crédit, maximum 80,70\$ par trimestre.
- Frais technologiques (nouveau automne 2006) : 4,00\$ par crédit.

La FAÉCUM conteste actuellement les nouveaux frais technologiques. Pour en savoir plus, rendez-vous au www.faecum.qc.ca.

Frais d'association

<http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html>

Les frais d'association sont facturés par session aux étudiants par l'Université. Ils entrent sous la rubrique *Autres frais exigibles*, mais sont déterminés par les diverses associations étudiantes. L'Université n'est en sorte que le percepteur des frais d'association, elle les redistribue ensuite aux instances étudiantes.

- FEUQ : 2,50\$
- FAECUM : 10,50\$
- AEEMUM : 17,00\$
- Radio étudiante CISM : 2,00\$
- Journal étudiant Quartier Libre : 1,00\$
- Halte-Garderie : 1,25\$

Frais afférents facultaires

<http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html>

L'Université de Montréal définit ainsi les frais afférents facultaires :

« Pour certains cours, des frais peuvent être ajoutés directement à votre facturation à la demande de la Faculté pour couvrir la remise de matériel pédagogique, l'utilisation de fournitures ... »

Il s'agit donc de frais servant à payer les ajouts à l'enseignement de base que la Faculté juge pertinents. Ils sont par exemple utilisés pour la production de matériel pédagogique ou le financement de projets de développement.

Le comité des frais afférents a statué qu'une faculté doit avoir le consentement des étudiants avant d'instituer des frais afférents facultaires. La Faculté de médecine doit donc obtenir l'accord des étudiants, par le biais de leurs représentants dûment élus, les officiers de l'AEEMUM, avant de pouvoir facturer des frais afférents facultaires.

Luc Londéi-Leduc
Trésorier de l'AEEMUM



Assemblée générale

Vendredi 15 septembre – 15h30
B-2285, Pavillon Jean-Brillant

À l'ordre du jour :

- Problématique tuteurs et frais afférents
- Adoption du budget pour l'année 2006-2007